

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

Distr.
GENERALE

A/35/653
22 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 101 a) et c) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGEES DU MAINTIEN
DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Réexamen du taux de remboursement aux gouvernements des Etats
fournissant des contingents

Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) (A/35/585 et Corr.1 à 3) et sur le réexamen du taux de remboursement aux gouvernements des Etats fournissant des contingents (A/C.5/35/38). Les représentants du Secrétaire général ont donné des renseignements complémentaires au Comité consultatif.

I. FINANCEMENT DE LA FNUOD

2. La FNUOD a été créée en vertu de la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité et son mandat a depuis lors été prorogé à plusieurs reprises, la dernière fois par la résolution 470 (1980) du Conseil de sécurité en date du 30 mai 1980, pour une période de six mois allant jusqu'au 30 novembre 1980.

3. Le rapport du Secrétaire général (A/35/585 et Corr.1 à 3) peut se subdiviser en deux parties :

a) Dépenses de la FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1979 au 30 novembre 1980 inclus;

b) Prévisions de dépenses de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1980. En outre, le Secrétaire général rend compte de l'état des contributions et de la gestion financière de la FNUOD. Au paragraphe 13 de son rapport, le Secrétaire général récapitule les mesures que l'Assemblée générale devrait prendre à sa trente-cinquième session pour assurer le financement de la FNUOD. Des indications détaillées sont données sur les rubriques a) et b) ci-dessus dans les annexes I et II, respectivement, du rapport du Secrétaire général.

4. Au paragraphe 4 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'au 30 septembre 1980, il avait reçu des contributions d'un montant de 19,4 millions de dollars pour la FNUOD, pour la période allant du 25 octobre 1979 au 30 novembre 1980 inclus. Selon le Secrétaire général, le solde à recevoir des Etats Membres pour cette période se chiffre à 7,6 millions de dollars, dont 0,8 million de dollars mis en recouvrement auprès d'Etats Membres qui ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de faire de versements pour la FNUOD. Comme le Secrétaire général le dit au paragraphe 7 de son rapport :

"Le déficit des périodes antérieures pour la FNUOD ainsi que la FUNU (Force d'urgence des Nations Unies) est maintenant estimé à 54,5 millions de dollars. Dans ces conditions, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents n'ont pas été payées en temps voulu; en outre, ces pays n'ont pas été remboursés intégralement conformément aux taux convenus. Ils ont fait part au Secrétaire général de leur très vive inquiétude devant cette situation, qui impose une lourde charge à leurs gouvernements respectifs."

Le Comité consultatif note qu'il n'a pas été versé de contributions volontaires en réponse à la résolution 34/7 C de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1979, comme il est indiqué au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général.

5. Au sujet d'une question connexe, le Comité consultatif a été informé que les comptes vérifiés pour l'exercice biennal 1978-1979 1/ font ressortir, pour le compte spécial FUNU/FNUOD, un solde excédentaire des recettes sur les dépenses d'un montant de 6 825 999 dollars au 31 décembre 1979, lequel résulte des économies réalisées lors de la liquidation des dépenses engagées les années précédentes et du solde inutilisé des crédits ouverts, auxquels viennent s'ajouter les intérêts et des crédits divers accumulés au compte. Le mot "recettes" utilisé à la phrase précédente comprend les "contributions mises en recouvrement", indépendamment de la mesure dans laquelle elles sont recouvrables. Toutefois, compte tenu du fait que certains Etats Membres n'ont pas versé leurs contributions, ce solde excédentaire a en fait été pleinement utilisé afin de compléter les recettes provenant des contributions pour faire face aux dépenses de la Force. On peut donc estimer que ce solde de 6 825 999 dollars n'a plus actuellement qu'un caractère théorique.

A. Dépenses de la FNUOD pour la période allant du 25 octobre 1979 au 30 novembre 1980 inclus

6. Les sommes décaissées et les dépenses engagées pour la FNUOD durant la période considérée font l'objet de la section III et de l'annexe I du rapport du Secrétaire général. Le tableau ci-après permet de comparer (par objet de dépenses) d'une part les sommes décaissées et les dépenses engagées en 1979-1980 (figurant ci-après et dans le rapport du Secrétaire général sous la rubrique "montants révisés") et, d'autre part, les montants initialement alloués par le Secrétaire général conformément aux montants que l'Assemblée générale a approuvés pour la FNUOD à sa trente-quatrième session.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 5 (A/35/5), vol. I.

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)

Montants révisés et montants initialement alloués pour la période allant
du 25 octobre 1979 au 30 novembre 1980

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montants révisés	Montants initialement alloués	Augmentation (diminution)
1. <u>Dépenses locales et d'appui</u>			
a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	656	694	(38)
b) Traitements et dépenses connexes de personnel	2 330	1 957	373
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	66	102	(36)
d) Rations	1 806	1 476	330
e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau	1 401	1 481	(80)
f) Location d'aéronefs	3	79	(76)
g) Communications	11	9	2
2. <u>Matériel et fournitures destinés à la Force</u>			
a) Achat de matériel de transport	500	526	(26)
b) Achat d'autre matériel	625	707	(82)
c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel	2 222	2 565	(343)
d) Fournitures et services	1 393	1 195	198
e) Fret, camionnage et messageries	263	313	(50)
f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et remboursement des fournitures	501	501	-
3. <u>Relève des contingents</u>	1 017	1 017	-
4. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u>	138	138	-
5. <u>Bien-être et loisirs</u>	240	275	(35)
6. <u>Païement au titre des dépenses relatives aux contingents</u>			
a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents, au taux standard de 680 dollars par homme par mois, plus une somme supplémentaire de 200 dollars par homme par mois pour un nombre limité de spécialistes	11 887	12 686	(799)
b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et les armes personnelles	1 175	1 251	(76)
7. <u>Contributions du personnel</u>	262	247	15
8. <u>Solde inutilisé</u>	723	-	723
Total	27 219	27 219	-

/...

B. Prévisions de dépenses de la FNUOD
au-delà du 30 novembre 1980

7. Comme le Secrétaire général l'indique dans la section IV et l'annexe II de son rapport (A/35/585 et Corr.1 à 3), si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1980, les dépenses de la FNUOD atteindraient un montant brut de l'ordre de 2 211 917 dollars par mois (soit un montant net de 2 185 667 dollars après déduction des contributions du personnel) à compter du 1er décembre 1980. Ces prévisions de dépenses ont été calculées à partir de l'hypothèse que les effectifs moyens de la Force demeureront ce qu'ils sont actuellement, soit 1 275 officiers et hommes de troupe, et que les responsabilités de la Force resteront les mêmes. Ces prévisions ne tiennent pas compte des propositions présentées par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale (A/C.5/35/38) au sujet de l'étude des taux standards de remboursement actuellement prévus pour les gouvernements fournissant des contingents à la FNUOD et à la FINUL (voir par. 19 à 24 ci-après). Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 10 de son rapport (A/35/585 et Corr.1 à 3), si l'Assemblée générale approuve les nouveaux taux proposés pour des périodes allant au-delà du 30 novembre 1980, les dépenses supplémentaires qui en résulteraient pour la FNUOD à compter du 1er décembre 1980 s'élèveraient à 360 333 dollars par mois et les chiffres mensuels correspondraient alors à un montant brut de 2 572 250 dollars (soit un montant net de 2 546 000 dollars, après déduction des contributions du personnel).

8. Le tableau ci-après permet de comparer les montants révisés des dépenses de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1979 au 30 novembre 1980 et les prévisions de dépenses de la FNUOD pour la période allant du 1er décembre 1980 au 30 novembre 1981.

/...

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1980 au 30 novembre 1981 et
montants révisés pour la période allant du 1er décembre 1979 au 30 novembre 1980

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1980-1981 Prévisions	1979-1980 Montants révisés	1980-1981 Augmentations (diminution)
1. <u>Dépenses locales et d'appui</u>			
a) Indemnité journalière versée par l'ONU aux membres des contingents	596	599	(3)
b) Traitements et dépenses connexes de personnel	2 385	2 207	178
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire	61	64	(3)
d) Rations	1 825	1 690	135
e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau	1 521	1 337	184
f) Location d'aéronefs	5	-	5
g) Communications	14	10	4
2. <u>Matériel et fournitures destinés à la Force</u>			
a) Achat de matériel de transport	644	500	144
b) Achat d'autre matériel	532	570	(38)
c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel	2 844	2 057	787
d) Fournitures et services	1 176	1 296	(120)
e) Fret, camionnage et messageries	265	250	15
f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents et remboursement des fournitures	750	450	300
3. <u>Relève des contingents</u>	1 291	882	409
4. <u>Indemnités en cas de décès ou d'invalidité</u>	125	125	-
5. <u>Bien-être et loisirs</u>	230	217	13
6. <u>Paiement au titre des dépenses relatives aux contingents</u>			
a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents, au taux standard de 680 dollars par homme par mois, plus une somme de 200 dollars par homme par mois pour un nombre limité de spécialistes	10 888	10 859	29
b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et les armes personnelles	1 076	1 073	3
7. <u>Contributions du personnel</u>	315	247	68
8. <u>Solde inutilisé</u>	-	723	(723)
Total, rubriques 1 à 8	26 543	25 156	1 387
9. <u>Montant supplémentaire à prévoir au titre des soldes et indemnités si l'Assemblée générale approuve le nouveau taux standard proposé de 950 dollars par homme par mois, plus une somme supplémentaire de 280 dollars par homme par mois pour un nombre limité de spécialistes</u>	4 324	-	4 324

/...

9. Dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif présente ses observations et recommandations sur les prévisions de dépenses soumises par le Secrétaire général pour la période allant du 1er décembre 1980 au 30 novembre 1981 inclus, étant entendu que les besoins à cet égard dépendront de la décision que prendra le Conseil de sécurité quant à l'avenir de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1980. Le Comité consultatif note que la période allant du 1er décembre 1980 au 30 novembre 1981, prise comme base pour établir les prévisions qui figurent dans l'annexe II au rapport du Secrétaire général (A/35/585 et Corr.1 à 3), correspond à un nouvel exercice spécial que le Secrétaire général a proposé pour la FNUOD au paragraphe 12 de son rapport. Cette proposition, que le Secrétaire général avait faite antérieurement au paragraphe 16 du rapport qu'il avait présenté à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session (A/34/582 et Corr.1), a été approuvée par le Comité consultatif dans son rapport correspondant (A/34/688, par. 18).

10. Le Comité consultatif a été informé que l'accroissement prévu au titre des traitements et des dépenses connexes de personnel (A/35/585 et Corr.1 à 3, annexe II, par. 2) est dû, en grande partie, à des révisions en hausse du classement de Damas aux fins de l'indemnité de poste, la majorité des effectifs se trouvant dans cette ville. D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, Damas, qui était rangée à la classe 7 au 1er février 1979, avait atteint la classe 17 au 1er octobre 1980.

11. Le Comité consultatif a demandé des précisions concernant le montant prévu au titre des rations et a été informé que les prévisions pour 1979-1980 avaient été fondées sur un coût prévu de 3,41 dollars par personne et par jour, avec un abattement de 20 p. 100 pour rations non utilisées, mais que l'expérience avait montré qu'en fait le coût avait été de 3,89 dollars par personne et par jour, avec un abattement pour rations non utilisées voisin de 10 p. 100. Pour calculer les prévisions de dépenses au titre des rations pour 1980-1981, on a majoré ce chiffre effectif de 8 p. 100 pour le porter à 4,20 dollars par personne et par jour, afin de tenir compte des augmentations prévues du fait de l'inflation.

12. Le Secrétaire général estime à 1 521 000 dollars le coût de la location, de l'entretien et de la construction des locaux, ainsi que des dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau. Le Comité consultatif est d'avis que des économies peuvent être réalisées dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'entretien, la réparation et l'aménagement des locaux, pour lesquels il faudrait donner une plus grande place aux projets d'auto-assistance. En ce qui concerne la construction de locaux, le Comité croit savoir qu'une enquête, mentionnée à l'alinéa 18 a) de l'annexe II au rapport du Secrétaire général, a été effectuée mais que les résultats n'en ont pas encore été analysés au Siège. Par ailleurs, le Comité consultatif note que l'effectif de la Force, estimé à 1 275 hommes, accuse une diminution puisqu'il était précédemment de 1 360. Il note en outre, à propos de la location de locaux, que "l'on s'efforce toujours de trouver un ensemble de locaux à Damas pour y installer le quartier général, ce qui permettrait d'augmenter l'efficacité et de réduire les frais"

/...

(A/35/585, annexe II, par. 14). Malgré le pessimisme que manifeste le Secrétaire général quant à la possibilité de trouver ces locaux dans l'immédiat, le Comité consultatif espère que l'on redoublera d'efforts dans ce domaine afin de réaliser les économies escomptées. Compte tenu des observations qui précèdent, le Comité consultatif estime possible de ramener à 1,3 million de dollars le montant de 1 521 000 dollars demandé au titre de la location, de l'entretien et de la construction de locaux, ainsi que des dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau.

13. Il ressort des paragraphes 21 à 23 de l'annexe II au rapport du Secrétaire général qu'il est proposé d'acheter en tout 49 véhicules durant la période 1980-1981. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait approuvé l'acquisition de 43 véhicules pour la période 1979-1980 et il estime qu'il ne faudrait pas dépasser ce chiffre pour l'exercice suivant. Si l'on éliminait de la liste des achats prévus une voiture lourde, deux cherokees, une jeep, un camion de 3 tonnes et un camion de 9 tonnes, on pourrait économiser 111 500 dollars, ce chiffre comprenant une réduction proportionnelle des frais de transport.

14. Le Secrétaire général estime à 532 000 dollars les dépenses relatives à l'achat d'autre matériel. Etant donné le nombre élevé des véhicules achetés pendant la période qui vient de s'écouler (les dépenses à ce titre ayant atteint près de 570 000 dollars, contre 265 000 dollars pour la période de 12 mois terminée en octobre 1979), le Comité consultatif pense qu'il est possible de réduire d'environ 200 000 dollars les prévisions de dépenses à ce titre pour 1980-1981.

15. Le Secrétaire général prévoit des dépenses d'un montant total de 2 844 000 dollars pour l'entretien et l'utilisation des véhicules automobiles et autre matériel. Compte tenu des dépenses engagées au titre de l'acquisition et du remplacement de véhicules pour la période qui vient de s'écouler, ainsi que des dépenses prévues à ce titre pour l'avenir, le Comité consultatif estime qu'une gestion prudente permettrait de faire des économies. En conséquence, il est d'avis que l'on peut réduire de 244 000 dollars les prévisions de dépenses, pour les ramener à 2,6 millions de dollars.

16. De même, une gestion prudente permettrait de réduire de 76 000 dollars les prévisions de dépenses au titre des fournitures et services (A/35/585 et Corr.1 à 3, annexe II, par. 41 à 54), pour en ramener le montant de 1 176 000 dollars à 1,1 million de dollars.

17. Le Secrétaire général estime les dépenses au titre de la relève des contingents à 1 291 000 dollars, ce qui représente une augmentation sensible par rapport au montant révisé (882 000 dollars) des dépenses pour 1979-1980. Le Comité consultatif croit savoir que le coût des avions affrétés a augmenté. Néanmoins, étant donné la réduction des effectifs de la Force (voir plus haut, par. 12), des économies pourraient être faites. En conséquence, le Comité consultatif recommande une réduction de 91 000 dollars, afin de ramener les prévisions de dépenses à 1,2 million de dollars.

/...

Récapitulation

18. Dans les paragraphes 12 à 17 ci-dessus, le Comité consultatif a indiqué les domaines dans lesquels des économies d'un montant total de 948 500 dollars devraient pouvoir être réalisées. Etant donné la nature de cette opération, le Comité estime qu'il faudrait laisser au Secrétaire général la latitude nécessaire pour opérer les réductions voulues, soit dans les domaines indiqués par le Comité, soit dans d'autres domaines, si cela était nécessaire dans l'intérêt d'une gestion saine et efficace.

19. Sous réserve de la décision que prendra le Conseil de sécurité concernant le mandat de la FNUOD au-delà du 30 novembre 1980, les prévisions de dépenses pour la FNUOD pour la période de 12 mois allant du 1er décembre 1980 au 30 novembre 1981 ne devraient donc pas dépasser 25 279 500 dollars, après déduction des contributions du personnel (315 000 dollars). Si l'Assemblée générale approuve les propositions présentées par le Secrétaire général dans le document A/C.5/35/38 en vue de l'adoption de nouveaux taux standards de remboursement au titre des soldes et indemnités des membres des contingents, il faudra prévoir un montant supplémentaire de 4 324 000 dollars pour la période de 12 mois au-delà du 30 novembre 1980 (voir plus bas, par. 20 à 25).

II. EXAMEN DU TAUX DE REMBOURSEMENT AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS FOURNISSANT DES CONTINGENTS (A/C.5/35/38)

20. Ce rapport (A/C.5/35/38) a été présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 34/166 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979. Le Secrétaire général présente des renseignements généraux dans les paragraphes 1 à 4 de son rapport.

21. Au paragraphe 5 de son rapport, le Secrétaire général indique que les renseignements sur lesquels se fonde l'examen des taux de remboursement ont été communiqués par 12 des gouvernements des Etats qui fournissent des contingents soit à la FNUOD, soit à la FINUL. Comme l'a indiqué le Secrétaire général au paragraphe 6 :

"Les représentants des Etats fournissant des contingents ont fait remarquer que leurs gouvernements prenaient à leur charge 60 p. 100 des dépenses de leurs contingents en moyenne, et plus de 70 p. 100 dans certains cas. Ils ont souligné qu'un tel état de choses était à la fois injuste et inacceptable. Il était selon eux possible de démontrer qu'une augmentation substantielle du taux était nécessaire en vue d'assurer un taux équitable de remboursement aux gouvernements des Etats fournissant des contingents."

/...

22. Les considérations qui ont amené le Secrétaire général à présenter ses propositions sont exposées dans les paragraphes 8 à 12 de son rapport. Le Comité consultatif a été informé qu'aucun modèle précis n'avait été établi pour aider les gouvernements des Etats fournissant des contingents à présenter au Secrétaire général des données sur les divers éléments de leurs dépenses. En outre, comme il ressort des paragraphes 9 et 10 du rapport, les gouvernements des Etats fournissant des contingents n'ont pas tous soumis des données aux fins de la présente étude.

23. Au paragraphe 13 de son rapport, le Secrétaire général émet l'opinion suivante :

"On ne peut plus considérer que le taux actuellement appliqué permet de rembourser de façon équitable et raisonnable les pays qui fournissent des contingents pour les dépenses qu'ils doivent effectuer au titre des soldes et indemnités des membres de leur contingent et pour établir le calcul d'un nouveau taux qui assure un taux de remboursement équitable conformément à la résolution 34/166 de l'Assemblée générale, il conviendrait de prendre soigneusement en considération les facteurs de l'inflation et de la forte augmentation des dépenses des contingents ainsi que la position financière des pays fournissant des contingents eu égard aux dépenses de leur contingent."

24. Comme il ressort des paragraphes 14 à 16 du rapport du Secrétaire général, sa proposition concernant l'adoption d'un taux de remboursement de 950 dollars pour tous les grades plus 280 dollars pour un nombre limité de spécialistes a été acceptée par les gouvernements des pays qui fournissent des contingents. Ces nouveaux taux représentent une augmentation de 40 p. 100 par rapport aux taux actuels et couvriraient jusqu'à 81 p. 100 des dépenses du pays qui a indiqué le chiffre de dépenses le plus bas, 31 p. 100 des dépenses du pays qui a indiqué le chiffre le plus élevé, et 49 p. 100 de la moyenne des dépenses indiquées par les pays fournissant des contingents. Les nouveaux taux entreraient en vigueur à compter du 1er décembre 1980 pour la FNUOD et du 19 décembre 1980 pour la FINUL, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de ces forces. Le Comité consultatif note l'observation figurant au paragraphe 16 du rapport du Secrétaire général, à savoir que "les gouvernements des pays qui fournissent des contingents ont exprimé au Secrétaire général la préoccupation que leur causait la charge financière de plus en plus lourde qu'il leur fallait supporter du fait que les remboursements étaient fixes tandis que les dépenses ne cessaient d'augmenter et ils ont proposé qu'à l'avenir, le taux de remboursement soit ajusté plus fréquemment, de préférence chaque année".

25. Si l'Assemblée générale accepte les propositions du Secrétaire général, les dépenses supplémentaires à prévoir pour la FNUOD et la FINUL, comme indiqué au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général, seront de l'ordre de 4 324 000 dollars et 20 272 000 dollars par an, respectivement.
